

J3 SPORTS AMILLY Section KARATE

Règlement intérieur simplifié pour la saison 2010/2011

Ayant pris la décision de pratiquer le Karaté, tout élève s'engage à respecter les coutumes qui régissent cet Art martial :

- Avant et après chaque cours, il doit saluer le lieu d'entraînement ainsi que le professeur.
- Les horaires des cours doivent être respectés.
- La discipline et le respect de l'environnement sont de rigueur.
- Les pratiquants devront avoir une tenue exemplaire aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du dojo sous peine d'exclusion.

Des règles d'hygiène et de sécurité sont à respecter (L'élève ne respectant pas les règles pourra être exclu du club) :

- Port de bijoux interdit.
- Karatéji (kimono) propre.
- Pieds, mains et ongles (pieds et mains) courts et propres.
- Coquilles et protège-poings obligatoires, protège-dents obligatoire à partir de 13 ans.
- **Chaussons obligatoires du vestiaire au tatami**
- Ne pas laisser les vêtements ou tout objet de valeur dans le vestiaire (pas de surveillance, le club n'est pas responsable en cas de vol).

Equipement :

- A payer à la commande
- Passeport obligatoire pour les compétiteurs.

Tous les élèves licenciés sont assurés (chaque licence ne sera délivrée qu'après avoir reçu le certificat médical, tout élève qui ne fournira pas son certificat dans un délai d'un mois ne sera plus admis à l'entraînement).

Pour s'inscrire au club, il faut fournir :

- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique du Karaté, qui doit être de *"NON CONTRE INDICATION et APTE à la compétition"*.
- 1 photo d'identité.
- 1 autorisation parentale pour les moins de 18 ans.
- 1 enveloppe timbrée avec nom et adresse ou adresse E-mail
- Le règlement intérieur signé (pour les mineurs signature des parents).
- Fiche de renseignements renseignée.

Tarif :

Le tarif comprend l'inscription, la licence, l'assurance, la cotisation pour l'année (remise de 5€ à partir de la deuxième licences)

Cours enfant pour l'année : 70 Euros.

Cours adultes et adolescents (à partir de 15 ans) : 82 Euros.

Lieu, jour et horaires des cours :

- DOJO municipal à Amilly
- Lundi :
 - 18h00 à 19h00 Cours enfants
 - 18h45 à 20 h15 Cours adolescents et adultes
- Vendredi :
 - 18h30 à 19h30 Cours enfants
 - 19h30 à 21h00 Cours adolescents et adultes

Notes aux parents et adhérents :

- **Afin d'éviter toute absence non justifiée, vous devez prévenir par écrit le professeur.**
- **Veillez vous assurer que le professeur est arrivé au Dojo avant de laisser vos enfants. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident survenus à l'extérieur du Dojo , en dehors des heures de cours et en cas de retard ou d'absence des professeurs.**
- **A la fin du cours enfants les professeurs débutent directement le cours adulte, il est donc impossible aux professeurs de vérifier que les parents sont venus chercher les enfants au Dojo. Il est de la responsabilité des parents de prévenir par écrit les professeurs si l'enfant n'a pas l'autorisation de quitter seul le gymnase sans ce courrier le club n'est plus responsable des enfants dès le salut en fin de cours.**
- **Des photos ou video des adhérents lors des cours, stages ou des compétitions seront mise sur le site internet du club. Par la signature du règlement vous en autoriser la diffusion sur ce site (j3-sports-amilly.com)**

Nom du pratiquant ou du représentant légal pour les mineurs :

Fait à :Le :

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé ")